

**PLAN PARTICULIER DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE
« LES QUAIRELLES » À WALCOURT**

Vu pour approbation, le

Le Ministre-Président

La Ministre

CADRE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

HISTORIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE

Arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2019 portant création de la réserve naturelle domaniale des Quairelles à Walcourt

APPELLATION	CANTONNEMENT RESPONSABLE
Réserve Naturelle Domaniale « <i>Les Quairelles</i> »	Département de la Nature et des Forêts Direction de Namur Cantonnement de Philippeville L'ingénieur Chef de Cantonnement Rue du Moulin, 198 5600 PHILIPPEVILLE
PROPRIETE	COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION
Commune de WALCOURT <i>Une convention de mise à disposition des terrains a été signée en date du 28/08/2015 pour une durée de 30 années renouvelable, complétée par l'avenant établi en 2023 et rédigé sur base de la décision du Conseil communal du 24/10/2022</i>	CCGRND de Namur c/o Direction de Namur Cantonnement de Philippeville Rue du Moulin, 198 5600 PHILIPPEVILLE

PARCELLES CADASTRALES ET SURFACE

Parcelles cadastrées ou l'ayant été :

Commune	Division	Section	Lieu-dit	N° parcelle	Surface (ha)
Parcelles mises sous statut par l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2019					
Walcourt	1 Walcourt	B	Aux Quairelles	75b	0,1060
Walcourt	1 Walcourt	B	Les Quairelles	76X2	0,0857
Walcourt	1 Walcourt	B	Les Quairelles	34X pie	0,5463
Sous-total					0,7380
Extension de la RND des Quairelles					
Walcourt	1 Walcourt	B	Les Quairelles	34X	0,6288
Walcourt	1 Walcourt	B	Les Quairelles	34Y	0,0039
Sous-total					0,6327

Surface cadastrale totale : 1 ha 37 a 07 ca

CADRE 2 : PÉRIMÈTRE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE

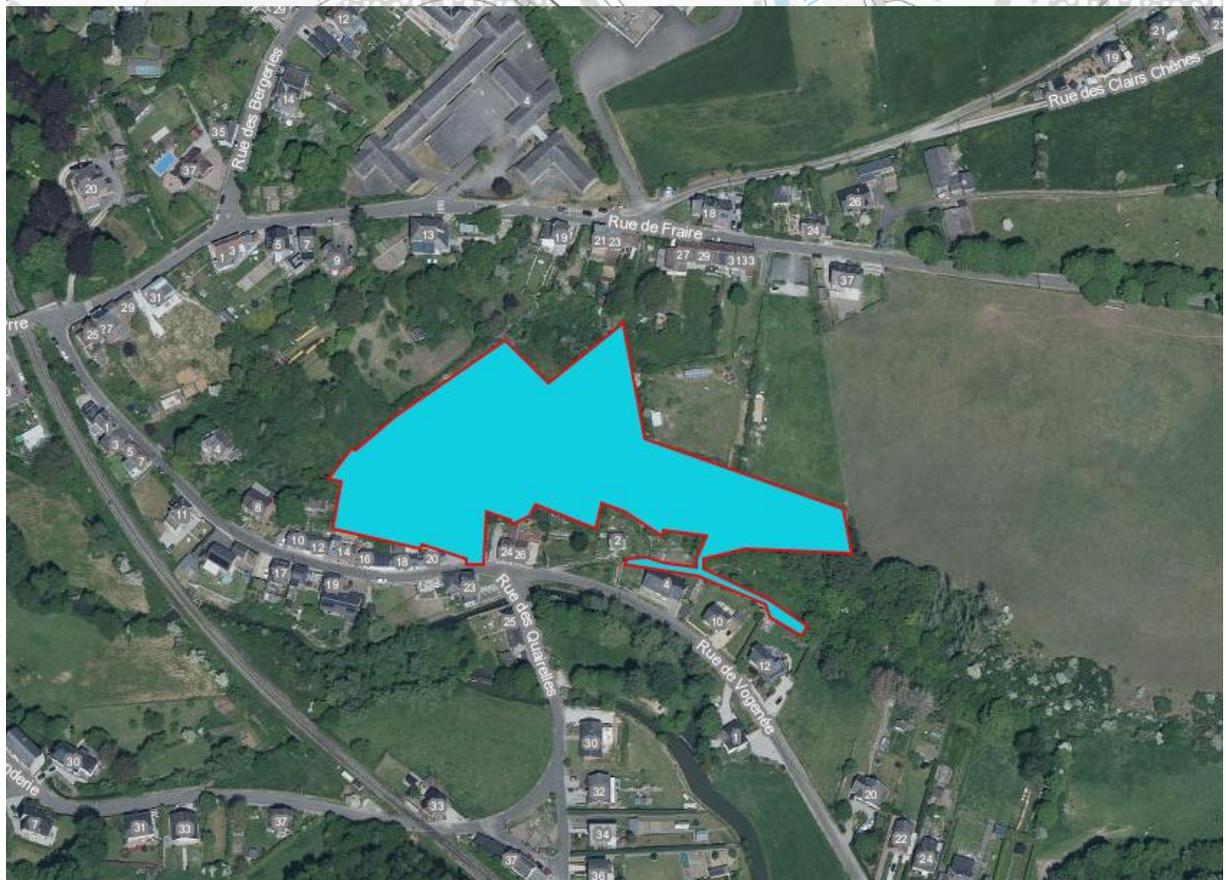
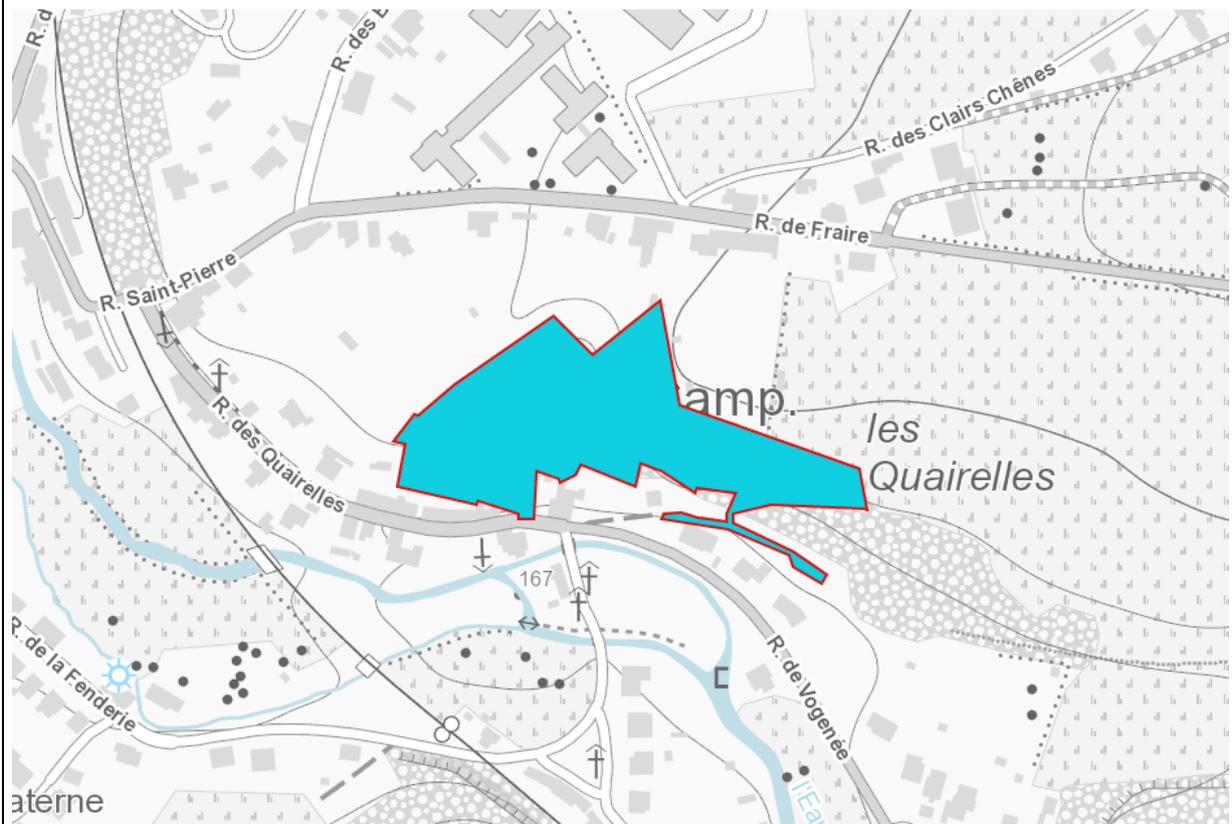


PLANCHE IGN : 52/8 N

CADRE 3 : ASPECTS BIOLOGIQUES

FLORE ET HABITATS REMARQUABLES

Flore :

Le site comprend des falaises rocheuses, des fragments de pelouses calcicoles, des fourrés et des friches rudérales. Les pelouses sont signalées comme particulièrement riches sur le plan floristique.

Il faut souligner la présence de : *Anthyllis vulneraria*, *Dianthus armeria*, *Hippocrepis comosa*, *Juniperus communis*, *Onobrychis viciifolia*, *Ononis repens*, *Rhamnus cathartica*, *Teucrium botrys*, *Vincetoxicum hirundinaria*.

Habitats :

Pelouses calcaires mésophiles et méso-xérophiles (WaEUNIS E1.26)

Fourrés sur sols neutroclines et acidoclines frais (WaEUNIS F3.11)

Rochers et falaises (WaEUNIS H3)

Carrières et sablières abandonnées (WaEUNIS J3.3)

FAUNE REMARQUABLE

Le potentiel particulier du site d'un point de vue herpétologique est à promouvoir. Les vallées de l'Eau d'Heure et de l'Eau d'Yves et la présence adjacente de la voie ferrée ainsi que les vieux murs et les anciennes carrières sont des sites d'accueil pour l'herpétofaune locale (présence avérée de la coronelle lisse et de la couleuvre à collier au sein du site).

Il faut également souligner la présence de : *Callophrys rubi* (lépidoptère), *Cathormiocerus spinosus* (coléoptère), *Omocestus rufipes* (orthoptère) et *Atypus affinis* (araignée).

Le hibou grand-duc y est installé (présence en continu d'un couple). De même le rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), espèce en diminution, s'y rencontre grâce à la présence de massifs arbustifs denses sur certaines parties de parois rocheuses

ETAT GENERAL DE CONSERVATION

Le site des Quairelles correspond en partie à une ancienne carrière de calcaire située à Walcourt, non loin du centre-ville, dans le Condroz de l'Entre-Sambre-et-Meuse, en rive droite de l'Eau d'Yves, cours d'eau se jetant dans l'Eau d'Heure moins de 300 mètres plus en aval.

Le site a été exploité précédemment sous forme de camping jusqu'en 2012 environ. Cette occupation est cause de la présence d'espèces horticoles et d'espèces non indigènes envahissantes.

La progression des massifs d'arbustes au détriment des pelouses, des zones ouvertes et affleurements rocheux est à surveiller et à gérer.

Deux chantiers de travaux de restauration ont été mis en œuvre en 2022 et en 2023 ainsi que divers petits travaux par la main d'œuvre domaniale. Ces interventions ont été réalisées dans la phase « restauration du site », essentiellement dans le volet « lutte contre les espèces non indigènes non désirées ». Des interventions ont été utiles également pour le ramassage et l'évacuation de déchets divers résultant de l'occupation précédente.

Le chantier de travail 2024 au niveau de la base de la dalle rocheuse inclinée a permis d'aménager la zone pour pouvoir être gérée en pelouse calcicole. Un palier plus bas a été traité en pré de fauche ; cette zone est plus riche et le sureau hièble (*Sambucus ebulus*) s'y développe.

Il restera à envisager la gestion de la pelouse calcicole située sur le sommet de la falaise rocheuse, envahie par le prunellier.

Satisfaisant et amélioré depuis sa prise en charge dans le cadre d'une réserve naturelle domaniale.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Parmi les espèces présentant un caractère envahissant au niveau de la réserve, on note :
Rhus typhina, *Cotoneaster horizontalis*, *Hedera helix* variété horticoles, *Reynoutria japonica*,
Cerastium tomentosum, ...

CADRE 4 : MESURES GENERALES DE GESTION

AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES

Conservation d'un ensemble de végétations calcicoles de grand intérêt sur le plan régional permettant d'abriter des espèces faunistiques (avifaune, reptiles, insectes, chiroptères) et floristiques diverses.

Favoriser les potentiels d'accueil du site pour les effectifs de serpents notamment, en aménageant des abris sous forme de tas de bois mort et de tas de pierres et en maintenant ou favorisant les lisières épineuses bien ensoleillées.

Maintenir une mosaïque d'habitats diversifiés, garante d'une diversité faunistique (maintenir des zones ouvertes et des zones refuges de type halliers).

Une intervention devient urgente au niveau de la pelouse sommitale, de plus en plus réduite en raison de la progression rapide des prunelliers. Toutefois, la lutte entamée contre les espèces exotiques est à privilégier dans une première phase de restauration. Choix orienté au vu de la progression rapide notamment du Sumac et des investissements déjà consacrés dans ce volet.

Un petit bâtiment, parcelle 34Y, débarrassé de ses déchets et de ses installations intérieures anciennes (anciens sanitaires) pourra être aménagé pour y accueillir une faune pouvant s'y réfugier ou s'y reproduire (oiseaux, chauve-souris...); les ouvertures ont été grillagées pour empêcher l'intrusion du public.

La parcelle n° 33/2 E2, constituant le coin nord du site, en l'état de falaise rocheuse colonisée par la végétation arbustive abritant également quelques variétés de fougères, forme la transition entre la falaise en dalle inclinée et la falaise rocheuse. Elle présente un intérêt indéniable pour la conservation du site. Cette parcelle est privée mais son propriétaire est décédé depuis plusieurs années et il ne semble pas y avoir d'héritier. Il est primordial d'envisager son acquisition par la Région wallonne.

ACCÈS DU PUBLIC

Le public ne sera autorisé à pénétrer dans la réserve qu'accompagné du personnel du Département de la Nature et des Forêts ou d'une personne mandatée par cette administration.

Toutefois, la fine languette tout au sud de la parcelle 34X constitue un passage obligé pour accéder aux parcelles privées voisines contigües au site protégé. La couleuvre coronelle y a déjà été observée.

Une information adéquate doit être donnée sur le site (panneau explicatif) ou par d'autres canaux (information sur le site Internet communal par exemple), vu sa proximité directe avec la zone d'habitat.

DÉROGATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DE LA CHASSE ET/OU DE LA PÊCHE

La gestion des populations animales (principalement sanglier) pourrait être autorisée par dérogation à la Loi sur la Conservation de la Nature car ces populations peuvent dans certains cas présenter une menace pour les objectifs de conservation de la réserve. Le sanglier n'y est actuellement pas observé et le droit de chasse n'y est pas loué.

Aucune mesure particulière de gestion ou de contrôle d'espèce animale n'est actuellement nécessaire.

IMPACT PAYSAGER

L'excavation de cette ancienne carrière est limitée vers le nord-ouest par une falaise en dalle inclinée (pendage d'environ 45°), haute d'une dizaine de mètres et relativement pauvre en végétation herbacée et ligneuse, et vers l'est par une falaise plus élevée, irrégulière et beaucoup plus riche en végétation herbacée et arbustive. Des plantes ornementales (*Cerastium tomentosum* par exemple) ont été plantées dans la partie basse des parois rocheuses du temps de l'existence d'un camping. Le replat localisé au-dessus de la falaise orientale a été inclus dans le site.

La pente située à l'est de la carrière, bien ensoleillée, semble intacte ; des blocs rocheux y affleurent par endroits.

Il faut également souligner la présence dans le bas du versant sud occupé par de vieux murs de pierres. Ceux-ci sont colonisés par une flore intéressante comprenant des éléments acidophiles et des espèces plutôt calcicoles.

CADRE 5 : ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN PARTICULIER DE GESTION

L'enquête publique initiale a été réalisée par la Commune de Walcourt du 5 octobre 2017 au 3 novembre 2017.

Les observations émises par le groupe Environnement de l'Eau d'Heure et Monsieur Abel Gouverneur ont été prises en compte et peuvent être synthétisées de la manière suivante.

SYNTHÈSE DES RÉCLAMATIONS	RÉPONSES AUX RÉCLAMATIONS
Extension de la réserve (zones tampon et liaisons)	Il n'est pas exclu de porter un jour extension au présent projet de réserve. Celle-ci se fera en fonction des opportunités d'achat ainsi que des accords à établir avec les autorités communales. Par ailleurs, les plantes exotiques et le recru de prunelliers de la partie tampon sont déjà gérés par le DNF.
Gestion des espèces indigènes et exotiques envahissantes par pâturage.	La proposition a retenu notre meilleure attention. Il faudra toutefois préalablement envisager de clôturer une partie du site et trouver un exploitant prêt à venir faire pâturer son troupeau sur une surface réduite et difficile d'accès.
Accès du public au point de vue via l'ancien sentier.	Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'un chemin officiel et que celui-ci soit assez rude d'accès, il peut être envisagé d'autoriser le public à l'emprunter, moyennant la pose de panneaux didactiques sensibilisant au respect du site et avertissant des dangers liés à la falaise
Collaboration à l'élaboration de panneaux didactiques.	La proposition de collaboration est bienvenue.